

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 02 novembre 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE**

**N°344/2023  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu le risque de chute de pierre au niveau du 11. Rue Jean Jaurès, Rue B à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour la mise en sécurité des habitants,

**ARRETONS**

Article 1<sup>er</sup> :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées à la date du 02 novembre 2023 au 02 décembre 2023 au niveau du trottoir devant le 11. Cité Jean Jaurès Rue B à ANNAY, pour permettre la mise en sécurité des lieux.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction aux véhicules de s'arrêter et de stationner dans la zone sécurisée,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone sécurisée

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune d'Annay chargée de la mise en sécurité des lieux.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire*  
**Yves TERLAT**

